



CONDITIONS GENERALES DE SERVICES

Les présentes Conditions Générales de Services s'appliquent entre le destinataire du devis, ci-après dénommé « **le Client** » et Maëva BERNARD, Photographe professionnelle, immatriculée à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de LA ROCHE-SUR-YON sous le numéro 911759116RM521 et identifiée sous le SIREN numéro 911 759 116, domiciliée au 6 rue des Canisses, 85340 LES SABLES D'OLONNE (OLONNE SUR MER), ci-après dénommé « **la Photographe** ».

Ci-après désignés collectivement par « **les Parties** ».

Article 1 - Objet

Le Client sollicite de la Photographe, la création de contenus photographiques, afin de se faire connaître ou accroître sa visibilité commerciale par le biais de différents outils digitaux et/ou communautaires sur différents supports de communication.

Article 2 – Étendue de la prestation

Le détail de la prestation à réaliser, et convenue avec le Client, se trouve au devis édité à cet effet. Il comprend néanmoins et en tout état de cause le traitement des prises de vues.

Toute modification/évolution de la prestation devra être formulée, convenue et signée par le Client et la Photographe.

Pour les prestations à réaliser à une date précise, en cas de conditions météorologiques incompatibles avec la thématique envisagée, les Parties trouveront dans la limite du possible un accord sur une nouvelle date.

Si le Client souhaite faire apparaître des personnes sur les prises de vues, il devra s'assurer au préalable de disposer de toutes les autorisations de droit à l'image pour l'utilisation des clichés pris dans le cadre de la prestation.

L'attention du Client est attirée sur le fait que la Photographe réalise le travail personnellement mais pourra toutefois faire appel à une assistance de son choix.

Article 3 - Obligations du Client

Le Client s'engage à respecter les modalités convenues en amont et à coopérer pleinement avec la Photographe en vue de faciliter au mieux ses conditions d'intervention et la bonne exécution des présentes.

A cet effet, le Client transmet en temps utile à la Photographe et durant tout le temps de la prestation,

l'ensemble des informations nécessaires à l'exécution de sa mission et s'engage à l'informer de tout éléments susceptibles d'avoir un impact sur sa réalisation.

Article 4 - Obligations de la Photographe

La Photographe s'engage à ne pas prendre de clichés en dehors de la thématique convenue ou qui pourrait contrevenir à l'image du Client.

Elle s'engage à mobiliser tous les moyens techniques nécessaires à l'exécution de sa mission afin de délivrer la prestation demandée. Elle reste seule maître de la définition des moyens à mettre en œuvre pour exécuter sa prestation.

La Photographe atteste détenir toutes les autorisations nécessaires à la réalisation des prestations et être assurée pour ses activités professionnelles.

Article 5 – Livraison de la prestation

À la suite des prises de vues, la Photographe sélectionne les meilleures photos à retoucher. La mise à disposition des photos sur une galerie privée en ligne se fera ensuite sous 10 jours ouvrés.

Le Client communiquera à la Photographe les références des photos sélectionnées avant de pouvoir les obtenir sous format de fichier .jpeg, édités et en haute résolution, remis par transfert numérique (lien WeTransfer ou équivalent envoyé par courriel, valable 7 jours).

Les clichés ne seront en aucun cas remis sous format brut ou tout autre format de fichier (format RAW notamment).

Le Client procède au contrôle de la qualité des photos/vidéos dès leur livraison. S'il manque des clichés ou si certains d'entre eux présentent des défauts, la Photographe devra en être informée par écrit au plus tard 3 jours après la livraison de la prestation.

Article 6 – Rémunération

En contrepartie de la réalisation de la prestation convenue, la rémunération de la Photographe s'élèvera au montant inscrit au devis édité à cet effet.

Sauf accord contraire convenu avec la Photographe, le tarif s'élève à 12 euros TTC par photo supplémentaire.

Le paiement s'effectuera par virement bancaire aux coordonnées mentionnées sur le RIB remis par la Photographe et au plus tard le jour de la livraison. Le

versement du prix total conditionnera la livraison de la prestation et l'édition de la facture.

Article 7 - Durée

La prestation sera exécutée à la date convenue entre les Parties, sauf en cas de nécessité de report pour des raisons météorologiques notamment.

En cas de report à l'initiative du Client, la Photographe devra être avertie au moins 24 heures à l'avance et dans la limite de deux reports justifiés. Au-delà, une majoration de 10% supplémentaires sur le montant du devis pourra être demandée.

Article 8 - Annulation

Pour toute prestation convenue avec versement d'une avance, mentionnée au devis édité à cet effet, celle-ci restera acquise à la Photographe en cas d'annulation.

Article 9 – Devoir d'information

Le Client reconnaît s'engager en connaissance de cause et en disposant de toutes les informations nécessaires lui permettant de produire un consentement libre et éclairé.

Les Parties s'engagent à s'informer mutuellement de toute circonstance susceptible d'affecter l'exécution de la prestation dès qu'elles en ont connaissance.

Article 10 - Autorisations et déclarations

Les Parties déclarent qu'elles disposent des droits et autorisations nécessaires aux fins de leur activité respective. Le cas échéant, elles déclarent avoir effectué au préalable toute démarche nécessaire, telle que demandes d'autorisations et déclarations administratives.

Article 11 - Garanties

La Photographe atteste qu'elle est propriétaire légitime des Photographies transmises. A cet effet, elle garantit le Client contre toutes les réclamations et/ou actions qui pourraient être engagées par un tiers au regard de ce qui précède.

En contrepartie, le Client s'engage à ne pas utiliser les Photographies pour une finalité distincte de celle énoncée lors des échanges précontractuels. Les Photographies ne pourront en aucun cas être détournées ou modifiées.

Article 12 - Licence d'utilisation des Photographies et propriété intellectuelle

Sauf dispositions contraires énoncées au devis, la propriété de toute œuvre réalisée en exécution de la prestation reste acquise à la Photographe étant expressément convenu que le Client dispose, à titre de licence non-exclusive, sur le seul territoire français, le droit d'utiliser l'œuvre précitée sans limitation dans le temps en contrepartie de la rémunération ; Ce droit de

licence porte sur le droit de reproduction, droit de représentation.

Cette licence d'utilisation ne sera accordée qu'une fois le paiement final réalisé. A défaut, les photographies resteront la propriété entière de la Photographe sans possibilité d'usage par le Client.

En tant qu'auteur, la Photographe est la seule à posséder le droit de cession sur ses travaux qui ne s'étendent pas à le Client. Ainsi toute cession, location, et tout prêt à un tiers de photos et/ou vidéos à titre onéreux ou gratuit sont interdits sans accord écrit préalable.

Article 13 - Utilisation des photos par le Client

Une fois en possession des fichiers numériques, le partage des clichés sur les réseaux sociaux et/ou pour des usages commerciaux correspondants à l'image du Client, ou toute reproduction s'en inspirant, devra mentionner sans ambiguïté la Photographe, @maeva.photoshow (sur Instagram et Facebook) et plus généralement, devra être crédité sur toute diffusion, sur tout autre support. La diffusion n'est autorisée que si le crédit photo est mentionné.

Les clichés ne devront pas être modifiés, recadrés ou encore dénaturés.

Article 14 - Utilisation des photos par la Photographe

La Photographe atteste que les clichés ne seront en aucun cas utilisés dans un cadre nuisible au Client, ou pouvant porter atteinte à son image.

Le Client reconnaît et accepte que la Photographe se réserve le droit d'utiliser le résultat des prestations effectuées sur ses supports de communication externe à des fins promotionnelles (site internet, portfolio, réseaux sociaux, presse, etc). afin de présenter le travail de photographie et de proposer des services en tant que prestataire de services professionnels.

Si le Client souhaite que certaines images ne soient pas utilisées, il devra en faire mention préalable à la Photographe.

Article 15 - Protection des données

Le Client consent à la collecte des données transmises dans le cadre de l'exécution de la prestation pour leur utilisation exclusive par la Photographe. Ces données ne seront en aucun cas communiquées à des tiers et ne seront utilisées que pour la gestion du suivi client.

Article 16 – Attribution de juridiction

Tout litige, en relation avec les présentes Conditions Générales de Services sera attribué aux tribunaux compétents statuant en droit français. Préalablement à tout recours, les Parties s'engagent à tenter de régler leur différend à l'amiable.